

Avis d'Inter-Environnement Wallonie  
Enquête publique sur la gestion de l'eau en Wallonie

°\_°\_°\_°

*Frédéric SOETE*

## 1. Préambule

L'avis d'IEW ne porte ni sur la forme des documents soumis à enquête, ni sur leur diffusion et leur publicité. Nous relèverons seulement l'appui du secteur associatif environnemental dans cette procédure d'enquête : de nombreuses associations ont diffusé l'information via leurs publications (20.000 folders), dix d'entre elles ont servi de relais officiel pour la consultation *in situ* et plusieurs séances d'information ont été organisées par des associations d'environnement.

## 2. Remarques générales

Pour atteindre les objectifs environnementaux de la Directive 2000/60/CE, IEW estime que dans les documents soumis à l'enquête certaines questions importantes ne sont pas abordées et d'autres sont insuffisamment développées. Il s'agit principalement des points suivants :

- prévention de la pollution,
- traitement de la pollution à la source,
- prévention des risques dus aux inondations et aux étiages,
- application du pollueur – payeur, notamment via la tarification,
- prise en compte du rôle multiple des zones humides,
- intégration de l'environnement dans l'analyse économique,
- laxisme devant la multiplication des infractions environnementales.

IEW regrette que les données du document ne permettent pas au lecteur de se faire une idée sur deux questions fondamentales en terme de gestion de l'eau en Région wallonne: Quelle est la part respective des secteurs industriel, domestique et agricole dans la pression exercée sur la ressource ? Quelle est la marge de réduction espérée de cette pollution ?

IEW aurait souhaité une plus grande transversalité du document. Effectivement, chaque chapitre semble bien cadré et indépendant des autres. Une vision plus globale de la gestion aurait permis de mettre en évidence certains outils performants car jouant une multiplicité de rôles positifs. Nous pensons ici aux bandes riveraines le long des cours d'eau, aux processus extensifs d'épuration ainsi qu'aux mesures

favorisant l'infiltration ou encore aux différentes fonctionnalités des zones humides. Ces exemples montrent aussi tout le bénéfice d'une plus grande part laissée à la nature dans les processus de gestion de l'eau. Ces processus naturels méritent d'être pris davantage en considération vu leurs bénéfices multiples pour l'environnement et leurs coûts bien souvent raisonnables, voire inférieurs à ceux des processus intensifs ou à ceux des aménagements menant à la banalisation des écosystèmes.

Les objectifs de la directive risquent de ne pas être atteints du fait des méthodes agricoles et des pressions dites « hydromorphologiques » (bétonnage des berges, barrages, dragage des cours d'eau.) mais également du fait des rejets industriels de même que de la problématique de l'assainissement.

Pour résoudre le problème agricole, il n'y a pas de solutions miracles. Il s'agit d'abord de faire fonctionner correctement les mécanismes existants de la Politique agricole commune (PAC), notamment la conditionnalité environnementale des aides ainsi que les programmes de développement rural. Dans un certain nombre de situations, il est probable que cette optimisation ne suffira pas et que des actions supplémentaires devront être prises, telles que la meilleure application du principe pollueur-payeur.

### 3. Remarques particulières

*La table des matières de l'avis d'IEW est calquée sur celle de l'enquête publique. Figurent entre parenthèses les références au document « questions importantes : district Meuse ».*

#### 1. Programme de travail et calendrier

Il est essentiel que l'analyse économique soit réalisée avant la seconde enquête publique concernant les plans de mesures. Le calendrier prévu laisse un an pour que cette pièce manquante de l'état des lieux soit réalisée, ce qui est fort peu.

Le schéma (fr-m-2-12-14) est le stéréotype d'une consultation top-down. Cela amène à demander à la population la validation des politiques existantes et suscite très peu d'originalités ou d'inputs novateurs. IEW plaide pour une approche diamétralement opposées : le texte soumis à enquête est le fruit d'une réelle collaboration/concertation préalable avec le public. Cela permettrait aux acteurs consultés d'être pro-actifs et non réactifs. Cela permettrait d'étoffer les mesures à prendre pour les projets de plans de gestion.

Concernant le programme de travail et les axes prioritaires (fr-m-2-13-4), IEW estime qu'il manque les objectifs opérationnels suivants :

- prévenir toute détérioration de l'état des ressources en eau de surface et en eau souterraine ;
- respecter les objectifs environnementaux spécifiques des zones protégées par d'autres directives (Natura 2000, zones de baignades, zones sensibles...).

## 2. Pressions et impacts de l'urbain, des industries et de l'agriculture

### GESTION DES EAUX USÉES DOMESTIQUES, URBAINES ET INDUSTRIELLES

#### *Pollutions domestiques et urbaines*

##### Mesures de prévention

Aucune perspective concernant la prévention de la pollution domestique. Le document technique développe la stratégie de la SPGE telle quelle. IEW estime que la priorité doit être mise sur la prévention de la pollution et la réduction du volume des boues :

- en reconnaissant et favorisant les systèmes qui n'utilisent pas l'eau (toilettes sèches) ;
- en soutenant auprès des instances fédérales un projet de taxation différenciée des produits lessiviels et autres produits d'entretien en fonction de leur charge polluante ;
- en lançant des campagnes de sensibilisation auprès des consommateurs ;
- en formant les architectes et les entrepreneurs à la gestion des eaux domestiques ;
- en prenant des mesures au niveau des bassins versant pour diminuer les volumes de sable / limon / argile dans les STEP (cette mesure concerne principalement l'agriculture) et ainsi diminuer la production de boues.

##### Valorisation agricole des boues d'épuration

Vu la faible valeur agricole des boues de STEP, vu les crises récurrentes traversées par le monde agricole, vu l'insécurité des filières déchets, vu les risques pour la santé, IEW préconise une séparation nette entre la filière boues des STEP et les circuits agricoles.

##### Fosses septiques et systèmes d'épuration individuelle

Le marquage CE n'est pas respecté chez la plupart des fabricants de fosses en béton. Or il semble y avoir des problèmes de qualité, d'étanchéité et de stabilité susceptibles d'entraver le bon fonctionnement et donc la qualité des rejets des fosses. Pour les systèmes d'épuration individuelle, le marquage CE sera obligatoire d'ici 2007. C'est un point à mettre dans les perspectives de gestion.

##### Des stations d'épuration suffisantes pour atteindre les objectifs ?

Dans les meilleurs des cas les stations d'épuration ont des taux d'abattement de l'ordre de 80 à 90% des polluants classiques (Matière en suspension, demande en oxygène, azote, phosphore). Même dans cette situation idéale, on peut se poser la question de savoir si les cours d'eau atteindront les objectifs de qualité avec la pollution résiduelle qui sera toujours rejetée dans le cours d'eau. Y a-t-il des informations à ce sujet ? Le document technique ne permet pas de répondre à cette question et semble dire que la pollution est l'unique fait des eaux non traitée (2-211-A-4) or l'efficacité des stations d'épuration n'est pas de 100%. Le réseau d'assainissement doit en outre être pris en compte au même titre que la station d'épuration. En France, on considère que 10% de la charge polluante "se perd" par les déversoirs d'orage. Il est possible que ce pourcentage soit supérieur en Wallonie, cette question étant peu prise en compte explicitement.

### Mélange des eaux industrielles et domestiques

Le mélange des eaux industrielles et domestiques semble être un mauvais calcul économique. C'est ce qui ressort d'une étude de l'Agence européenne de l'environnement<sup>1</sup> qui met en exergue le cas des Pays-Bas où des économies substantielles ont été réalisées en encourageant les industries pour réduire leurs rejets à la source. Cela a eu pour effet de réduire le niveau d'investissement pour l'épuration collective publique.

### Un réseau d'égouttage inadapté

L'égout unitaire provoque de sérieux avatars aux stations d'épuration. Vu la quasi-généralisation du système d'égout unitaire, les stations d'épuration fonctionnent mal à cause de la dilution des eaux et doivent régulièrement by-passer leurs eaux directement dans la rivière sans épuration. Ces deux phénomènes qui risquent de mettre à mal l'atteinte des objectifs environnementaux de la directive et augmentent les coûts du traitement (pompage). La réglementation actuelle demande la pose d'égouttage séparatif or les intercommunales sont fort réticentes et beaucoup de chantiers d'égouttage travaillent avec l'unitaire. Aucune statistique officielle n'existe dans ce domaine ! Des mesures en matière d'urbanisme sont à prendre afin de généraliser la séparation des eaux de pluie des eaux résiduaires.

### Contrôle des stations d'épuration

Les rendements des stations d'épuration publiques sont calculés par les intercommunales qui les font fonctionner. Un contrôle extérieur et indépendant serait également nécessaire.

### Considérer le rendement du système, pas de la station seule

L'efficacité doit être évaluée selon une logique "système": station d'épuration + réseau d'égouttage et de collecte. Mieux reprendre les eaux d'orage peut signifier une perte de rendement sur la station d'épuration mais une meilleure efficacité globale. Par contre, Les stations d'épuration peuvent présenter des très bons résultats d'épuration dans les rapports mais avec un déversoir d'orage dérivant presque toutes les eaux "gênantes" (Cas avéré dans une zone karstique).

### Technologie extensive d'épuration

La culture technologique des intercommunales d'épuration est fort peu portée sur les technologies extensives (lagunage, pouvoir épurateur du sol...). Cette exclusion de principe peut s'avérer préjudiciable à l'environnement. En effet, les technologies extensives sont bien souvent aussi performantes, si pas plus dans le cas d'eaux usées peu chargées, que les technologies intensives. Dans le cadre d'un marché énergétique à la hausse et de l'application du protocole de Kyoto, elles ont l'avantage de ne pas consommer d'électricité. Elles sont efficaces dans l'abattement de l'azote, du phosphore et des bactéries pathogènes, généralement bien plus que l'épuration dite intensive. Elles ont particulièrement leur place dans les zones rurales et périurbaines où l'espace est suffisant.

---

<sup>1</sup> Efficacité des politiques du traitement des eaux urbaines résiduaires  
[http://org.eea.europa.eu/documents/brochure/Effectiveness\\_FINAL\\_low-res.pdf](http://org.eea.europa.eu/documents/brochure/Effectiveness_FINAL_low-res.pdf)

### Milieu tampon dans les zonings industriels et lotissements (munis d'un bassin d'orage).

Prévoir un milieu tampon entre le réseau (réseau pluvial + rejet épuré d'une station d'épuration éventuelle) avant rejet dans le milieu récepteur. La fonction de ce milieu-tampon est de "digérer" les pollutions résiduelles (même un réseau d'eau pluviale peut contenir une charge sensible du fait des erreurs de branchement) et de garder la trace, du fait de sont temps de séjour, des rejets ponctuels toxiques (cfr. pollution récente de la Meuse) facilitant ainsi le contrôle.

Une manière élégante de réaliser un milieu tampon est d'imposer un fond d'eau permanent dans les bassins d'orage et d'imposer, pour les zonings munis d'une station d'épuration spécifique, que l'exutoire de cette station transite par ce bassin d'orage, plutôt que de rejoindre directement le cours d'eau.

### *Macro-pollutions industrielles*

La taxation des rejets industriels est une *success story* dans le sens où le principe pollueur-payeur a été appliqué à la lettre et que cela eu un impact significatif sur les émissions industrielles. Une indexation de cette taxe devrait permettre de diminuer encore la pollution émise et se rapprocher des objectifs de la directive.

#### Qid2-211b- 10

Les entreprises ont besoin d'un permis d'environnement. Combien n'en ont pas, ou ne sont pas en ordre ? 40% dans la province de Namur selon une enquête de la Fondation Close. Cette statistique inquiétante reflète vraisemblablement la situation en Région wallonne. La mise en conformité des établissements qui risquent d'avoir des effets sur l'environnement est indispensable si l'on veut atteindre les objectifs de la directive.

#### Qid2-211b- 21

La prévention de la pollution est une question importante, notamment grâce au travail en circuit fermé ou tout autre process qui permet de diminuer les émissions. Toute une dynamique, notamment au niveau de l'éco-conception et des éco-technologies, est encore à promouvoir en Région wallonne.

### REJETS DE SUBSTANCES TOXIQUES D'ORIGINE URBAINE ET INDUSTRIELLE

Les cyanures dans la Sambre en avril 2006, le cadmium en Meuse pendant plusieurs mois, les mortalités de poissons à répétition dans la Dendre... la liste des incidents, accidents ou rejets volontaires est longue. C'est une des questions importantes qui doit être traitées pour arriver aux objectifs de la directives. En effet, la qualité biologique d'un cours d'eau met beaucoup plus de temps à se rétablir que la qualité de l'eau elle-même. Etant donné une police de l'environnement sans grands pouvoirs et en sous-effectif chronique, IEW estime que cette question doit être résolue prioritairement .

## POLLUTIONS HISTORIQUES

*Sites pollués**Sédiments contaminés.*

## POLLUTIONS ASSOCIÉES À L'ÉLEVAGE ET À LA FERTILISATION AGRICOLE

Pisciculture

La pollution par les élevages de poissons est passée sous silence. Pourtant, dans le cas de piscicultures intensives, la charge polluante est importante.

Phosphore (Qid 2-214-5)

Ce paragraphe livre une réflexion intéressante sur le phosphore et son rôle essentiel de facteur limitant dans le phénomène d'eutrophisation. Le texte dit que le phosphore est retenu par le sol et dès lors que le secteur agricole est une source peu importante de phosphore. Cette affirmation mériterait d'être un peu mieux argumentée : le TBE des apports directs par les bovins qui sont non négligeables sans compter les déversements directs liés à l'utilisation des engrais minéraux – aucune restriction dans la distance d'épandage par rapport aux cours d'eau – ou les distances insuffisantes pour l'épandage des fertilisants organiques.

IEW souhaite également dès lors que cette question soit mieux développée dans le secteur industriel, au niveau des perspectives de gestion, car c'est une des sources les plus importantes de phosphore.

Difficulté de gestion des nitrates (Qid 2-214-5)

Conclure ce paragraphe en disant que la gestion de la pollution par les nitrates est difficile ; c'est inexact. Il existe une méthode simple pour calculer les reliquats d'azote après culture (Azote Potentiellement Lessivable). En Allemagne par exemple, des analyses exhaustives sont menées pour mesurer les excès d'azote après culture. Un tel outil est indispensable au suivi de la politique de la gestion de l'azote pour laquelle la Région wallonne a maille à partir avec la Cour européenne de justice. IEW est très sceptique par rapport à la mise en œuvre du PGDA dans la mesure où il s'agit plus d'un cadre normatif, à l'exception du cadre prévu pour les agriculteurs en démarche qualité, que d'un cadre qui définissent des objectifs à atteindre, conformément à l'esprit de la directive. Pour IEW, il est indispensable de passer d'une politique de moyen, normative à une politique d'objectif avec des résultats à obtenir. Pour ce faire, il importe de mettre en place un suivi annuel des résidus d'azote potentiellement lessivables (APL) afin de vérifier si les normes définies par le PGDA sont effectivement respectées (la plupart d'entre elles sont quasiment incontrôlables) et le cas échéant imposer des objectifs de résultats contrôlable plutôt que des moyens incontrôlables.

Pâturage le long des cours d'eau

Erosion des berges et excréments dans l'eau provoquent un colmatage des gravières où les salmonidés pondent leurs œufs, une pollution physique (MES), organique et bactériologique préjudiciable à la qualité de l'eau. L'absence de clôture, très courante dans les prairies de tête de bassin, conduit à la destruction littérale du lit du cours d'eau. Les dérogations à l'obligation de poser des clôtures le long des cours d'eau non navigables traversant une pâture devraient être progressivement et



rapidement supprimées. L'instauration d'une MAE transitoire se justifie vu le bénéfice environnemental d'une telle mesure.

#### Extension de l'habitat

L'urbanisation croissante des zones rurales, les rejets, épurés ou non<sup>2</sup>, et le couvrement des cours d'eau devant les habitations sont préjudiciables à la qualité des cours d'eau, surtout ceux situés en tête de bassin.

#### Mesure agri-environnementales (2-14-31-6)

Développer les MAE est un élément important dans une perspective de gestion des eaux. Mais n'est-ce pas de la poudre aux yeux alors que les budgets et l'encadrements pour ces mesures restent insuffisants et sont menacés de diminuer à des niveaux nettement inférieurs à ceux des autres régions d'Europe, d'autant plus que la région wallonne est dans le top 10 des régions d'Europe utilisant le plus d'engrais minéraux et organique !

### POLLUTION DES EAUX SUPERFICIELLES ET DES EAUX SOUTERRAINES PAR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

#### Bandes riveraines des cours d'eau

Une bande non cultivée, de largeur suffisante permet de réduire de manière substantielle trois nuisances agricoles : l'érosion diffuse, les nitrates et les pesticides. Cet outil d'aménagement mérite d'être mis plus en évidence. De nombreux pays ont imposé la mise en place de ces dispositifs par le biais de l'écoconditionnalité. Ces dispositifs, outre leur effet reconnu par la communauté scientifique, permettent aux agriculteurs de respecter les législations qui sont dans les faits incontrôlable (interdiction de pulvérisation de certains pesticides en bordure des cours d'eau et interdiction d'épandre des engrais minéraux dans les cours d'eau).

#### (2-215-9) Substances dangereuses prioritaires

Le texte signale que parmi les 33 substances prioritaires, peu d'entre elles sont pertinentes du point de vue des eaux souterraines sauf les herbicides. Ce constat demande quelques explications supplémentaires.

### 3. Zones humides, rivières, lac préservation et restauration des fonctions écologiques et sociales

#### QUALITÉ PHYSIQUE ET FONCTIONNALITÉS NATURELLES DES ZONES HUMIDES, RIVIÈRES ET LACS – ÉQUILIBRES ÉCOLOGIQUES, HYDROMORPHOLOGIE ET CONTINUITÉ.

Il manque notamment le constat des pressions sur les zones humides, les raisons de leur disparition (comblement...).

Les zones humides sont abordées uniquement sous leurs aspects « nature ». Il faudrait au moins développer les aspects économiques (tourisme, soutien d'étiage,

---

<sup>2</sup> Le rendement de l'épuration en azote et phosphore des unités d'épuration individuelle est généralement très mauvais.

gestion des inondations...), sociaux (loisirs...) et environnementaux (pouvoir d'épuration, tampon en cas de crue...).

Une définition officielle de la zone humide (qui ne se limite pas aux marécages envahis de roseaux) serait utile.

(2-221-21)

Au niveau organisationnel, IEW voudrait mettre à l'ordre du jour le reclassement en cours d'eau non navigable des cours d'eau navigables n'étant plus dans les fait utilisable par la flotte marchande (l'Amblève à l'aval de Remouchamps, l'Ourthe à l'aval de Nisramont, la Semois à l'aval d'Herbeumont).

#### RESTAURATION ET PRÉSERVATION DES FONCTIONS PISCICOLES ET RÉCRÉATIVES DES EAUX DE SURFACE.

(2-222-23) IEW s'étonne qu'aucune des perspectives de gestion n'aborde :

- La connaissance de l'état sanitaire des poissons via des campagnes d'analyses. Il s'agit en effet d'un domaine méconnu alors que bon nombre de pêcheurs consomment leurs prises. Certains poissons comme les anguilles sont des bioaccumulateurs qui concentrent les substances toxiques dans leurs graisses.
- L'amélioration de la libre circulation des poissons qui est entravée par de nombreux obstacles liés à l'activité humaine (seules les installations de génie civil sont visées dans le document alors qu'il en existe bien d'autres tels que les embâcles).
- L'amélioration des conditions pour frayer, qu'il s'agisse de frayères naturelles ou artificielles.
- La gestion des crises liées aux mortalités soudaines et massives d'origine anthropique (accident industriel, de transport, ...).

## 4. Gestion et protection des eaux souterraines

### AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DES EAUX SOUTERRAINES

### GESTION QUALITATIVE DES EAUX SOUTERRAINES

### PROTECTION DES RESSOURCES EN EAUX SOUTERRAINES ET DES EAUX POTABILISABLES EN PARTICULIER

### GESTION QUANTITATIVE

Qid 2-234-7

Les impacts locaux sont présentés comme étant limités. Cette affirmation doit être relativisée. En effet, on ignore largement l'impact des captages sur le débit des cours d'eau en tête de bassin. D'autre part, il y a les dégâts et affaissement dus aux captages. Le Fonds d'intervention n'est pas l'instrument idéal pour estimer cette situation.

Autre remarque sur le même point. On parle de changement climatique. A-t-on pris en compte la progression de la demande en eau du secteur agricole en cas de



réchauffement du climat (irrigation...) ? Un groupe de travail de la Commission internationale de la Meuse travaille sur cette problématique.

(233-27-2) Nappe du Tournaisis

La coordination de la protection des ressources en eaux souterraines avec les Etats membres voisins est une obligation de la Directive 2000/60/CE. IEW demande dès lors un accord international pour l'aquifère du Tournaisis.

#### RECHARGE, LUTTE CONTRE LA SUREXPLOITATION ET DÉMERGEMENT

La politique du démergement a été mise indûment à charge du consommateur d'eau. C'est une forme d'impôt déguisé qui augmente le prix du m<sup>3</sup> facturé au citoyen.

(2-235-20) mesures favorisant l'infiltration

IEW déplore que les mesures visant à faciliter l'infiltration des eaux pluviales et la recharge des nappes ne soient pas développées. C'est un point essentiel du cycle de l'eau à mettre en relation avec l'imperméabilisation des sols et qui mériterait des analyses, des études techniques (impact des zones humides, des cultures, ...) et la mise en œuvre de mesures concrètes. En effet, tant les ressources d'eau potable que le niveau d'étiage des cours d'eau sont des points critiques de la gestion de l'eau qui dépendent de l'alimentation des aquifères.

## 5. Inondations, sécheresse et aménagements hydroélectriques

#### PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS AUX INONDATIONS

(2-241-27) Plan PLUIES

Le Plan « PLUIES » est fort peu développé, notamment en termes de priorités et de budget. IEW souhaite mettre deux problématiques en avant :

- la maîtrise de l'urbanisation dans le lit majeur des cours notamment par l'effectivité d'un règlement régional d'urbanisme interdisant ou limitant la construction des bâtiments dans les zones à risque et la cartographie rapide des dites zones. Sur cet aspect, IEW demande également que soit introduite la notion de zone à désurbaniser. Effectivement, une analyse coût/bénéfice pourrait être favorable à la destruction de bâtiments eu égard aux coûts pour les protéger contre les crues et au bénéfice que pourrait jouer la zone comme bassin d'expansion de la crue.
- La prévention des inondations le plus en amont possible par des mesures de rétention et de ralentissement : favoriser l'infiltration (agriculture, sylviculture, fossé à la place d'égouts, revêtement dans les zones urbanisées...), reconsidérer le drainage agricole, favoriser l'inondation dans les zones non urbanisée, maintien ou restauration du cours naturel des ruisseaux, utiliser le stockage des citernes d'eau de pluie...

#### GESTION DES EAUX AU COURS DES PÉRIODES D'ÉTIAGE

Les perspectives de gestion sont peu développées. Les débits d'étiage sont des facteurs critiques de la qualité des eaux de surface (température, concentration des polluants, oxygène dissous...) et donc de la vie aquatique. IEW répète son souhait

de voir améliorer les possibilités d'infiltrations des eaux pour une meilleure alimentation des aquifères et donc un soutien de l'étiage en période sèche.

#### GESTION DES AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES

(2-243-12) Passage des poissons

Prévoir aussi le passage des kayakistes.

### 6. Bonne gouvernance et analyse économique

Ce sont deux sujets tellement différents qu'ils devraient être traités à part.

#### AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES

(2-251-7)

L'analyse des coûts « environnement » et « ressource » sont indispensables pour pouvoir distinguer en termes de coûts les différentes approches technologiques des problèmes de qualité des eaux. Faut-il mettre un filtre à charbon ou éviter les pesticides à la source ? Un marécage naturel, un tronçon de rivière a un potentiel d'épuration avéré. Si l'on remblaye le marécage, si l'on rectifie le cours d'eau, cela peut représenter une diminution générale de la qualité correspondant à la suppression d'une station d'épuration de x équivalent-habitant. Les fonctions écologiques des éléments naturels sont gratuitement utilisées mais leurs avantages tout comme les pertes liées à leur destruction/disparition peuvent néanmoins être évaluées sur le plan économique. C'est essentiels de faire ce calcul. Et c'est par ailleurs une obligation de la directive elle-même.

La bonne gouvernance impose d'utiliser l'outil le plus efficace et le plus efficient pour atteindre un objectif politique admis par la société. La protection des eaux de surface et des eaux souterraines vis à vis des pollutions agricoles constitue un véritable enjeu de « bonne gouvernance » car pour ces enjeux, les politiques publiques volontaristes de type mesures agroenvironnementales sont confrontée à un phénomène appelé de sélection adverse, c'est-à-dire que c'est l'agriculteur le moins pollueur qui va adopter les mesures volontaristes et donc, pour un coût élevé, l'effet environnemental sera faible. La bonne gouvernance incite donc à user du bâton et de la carotte pour obtenir un effet optimal.

#### Infractions environnementales

Depuis de longues années, les textes réglementaires en matière d'environnement ne sont pas respectés. Le droit est bafoué et il n'est pas rare que les infractions perdurent de longues années. Des dysfonctionnements existent à tous les niveaux de pouvoirs. Certains personnes enfreignent le loi en toute impunité alors que d'autres ont les pires difficultés lorsqu'ils font des efforts pour se mettre en règle. L'impact de cette mauvaise application de la loi est loin d'être négligeable tant pour la pollution diffuse que pour les accidents ponctuels.

#### INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

pm

## DÉFINITION DES POLITIQUES D'INCITATION FINANCIÈRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS EN FONCTION DE LEURS PRIORITÉS

### *Tarification domestique*

Actuellement, l'épuration des eaux usées domestiques est financée par une taxe sur la consommation d'eau robinet. Ce système taxatoire ne répond que grossièrement au principe pollueur payeur. En effet, se pose la question de ceux qui utilisent des ressources alternatives (puits, source, pluie). Ils ne participent pas à la taxe mais ils contribuent à la production d'eaux usées. Il y a aussi ceux qui utilisent beaucoup d'eau pour l'arrosage des plantes et du potager. Ils payent la taxe mais ne polluent pas.

Le découplage de la taxe d'épuration du prix de l'eau de distribution permet d'envisager un système plus efficace du point de vue de l'environnement et également plus social. Le coût véritable de la pollution serait effectivement affecté à la pollution elle-même. On considère deux types de pollution domestiques : les eaux brunes (toilettes) et les eaux grises (eaux de cuisine, douche, machine à laver...). La production d'eaux brunes est pratiquement la même pour chaque individu. Le coût de cette pollution pourrait être intégrée dans l'impôt sur les personnes physiques. Pour les eaux grises, il s'agirait de taxer les produits détergents et autres produits communément introduits dans les eaux usées. Cela induirait notamment un signal positif pour les produits moins polluants (biodégradabilité, teneur en phosphate...). Le coût de la production d'eau resterait à charge du consommateur mais selon des tranches nettement plus progressive que les tranches actuelles pour donner un signal de rareté de la ressource.

### *Tarification agricole*

L'agriculture est un secteur parmi les plus polluants or sa contribution aux coûts de la politique de l'eau sont minimales. Il y aurait donc lieu de revoir cet aspect des choses.

### *Tarification industrielle*

La politique taxatoire a montré ses impacts positifs sur la qualité des eaux. Une indexation de la taxe permettrait de voir de nouveaux investissements gages d'une meilleure qualité des cours d'eau.

### *Financement de la gestion des eaux*

Tout comme les stations d'épuration, les milieux humides et les cours d'eau gérés de manière adéquate participent à l'épuration de cette ressource. Leur gestion mériterait, à ce titre, d'être financée afin de développer une politique plus volontariste de protection des cours d'eau (revégétalisation des berges, protection et récréation de milieux humides, financement des lagunages... ). Au même titre que le pollueur est le payeur, l'épurateur devrait être payé.

---